



MAIRIE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

19/2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 04 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire au Pavillon de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

PRESENTS : Mme MJ.RUSKONE – M. J.WATIER – M.D.DUFAU -Mme I.LESBATS – M. S.LABAT-M.S.GILBERT- Mme L.LESBATS – Mme C.LACOSTE –Mme S.CHAMPILOU- Mme V. DOUET- -Mme C.GUILLET- M. T. LAMARQUE- - M. G.VILLENAVE – M. F.PEHAU- M.T.DEVERT- Mme E. TROUILLET - Mme I. DUPONT

Mmes CHAMPILOU et DOUET sont élues secrétaires de séance.

Absents : M. C. VIGNEAU

Pouvoir : M. C. VIGNEAU donne pouvoir à M. T. LAMARQUE

Membres en exercice : 19 Présents : 18

OBJET : Nouvelle adhésion au service du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) du CDG dans le cadre du Schéma départemental défibrillateurs

M. le Maire rappelle que grâce à l'initiative de l'AML et du CDG de nombreuses collectivités ont pu s'équiper de défibrillateurs. Dans le cadre de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 juillet 1984 le CDG a mis en place une mission d'assistance de maintenance de ces équipements.

Vu la délibération n° 68/2014 du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2014 relative à l'adhésion au groupement de fourniture et de livraison de défibrillateurs,

Vu délibération en date du 21 juin 2018 a autorisé de renouvellement de la convention

Vu la délibération en date du 15 mars 2019 relative à l'adhésion de la convention n° 2 et de la prise en charge des frais afférents ;

Vu la nécessité de maintenir les appareils conformes et en bon état de fonctionnement,

La commune de LIT ET MIXE possède plusieurs défibrillateurs pour lesquels le CDG assure la maintenance, par adhésion à ce service.

Considérant que la conjoncture économique ne permet pas à certaines entreprises d'assurer un approvisionnement garanti en électrodes pour l'année 2022.

Considérant que le CDG sera donc dans l'impossibilité de remplacer les électrodes arrivant à expiration au cours de l'année à venir pour les appareils de la collectivité ;

Considérant que le CDG propose d'adhérer au service « Mise à disposition et maintenance des défibrillateurs », pour l'ensemble du parc communal.

Considérant que l'adhésion permet de disposer d'un matériel entretenu et changé en cas de panne aux conditions tarifaires énumérées dans la convention ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,



- D'autoriser M. le Maire à adhérer à la nouvelle convention.
- D'accepter les conditions financières qui fixent le coût annuel de maintenance comme suit :
 - Coût annuel de maintenance du pack portatif : 350€ TTC
 - Coût annuel du pack extérieur : 450€ TTC
 - Coût annuel pack intérieur : 400€ TTC

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Maire.

Gérard NAPIAS

